

Comité syndical du 31 octobre 2023

[DL 2023_10/20](#)

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué **le 24 octobre 2023**, s'est réuni, salle de l'Hémicycle Hôtel du Département à AGEN, le **mardi 31 octobre à 10h30**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5);

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1);

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1);

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, LAURENT, TONIN et PRELLON, MM. BARJOU, BIASOTTO, BILIRIT, BORDERIE, BOUSQUIER, BRUYÈRE, CAMANI, CAMINADE, COLLADO, DE COLOMBEL, DERC, DUFOURG, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LAVILLE, LORENZELLI, PICCOLI, PONTTHOREAU, ROSIER, ROSO, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET (30)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. SEGALA, Mme BONNEAU par M. DERC, Mme GARGOWITSCH par Mme TONIN, Mme GONZATO-ROQUES par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. LERDU par M. CAMANI, M. PIN par M. VERDELET, (6)
Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Jacques VERDELET

Nombre de délégués présents : 30

Représentés : 6

TOTAL : 36

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Marie-Claude ARQUEY et M. Anthony LAC; M. Michel MASSET (sénateur), M. Loïc DÉQUIER et Mme Anne GRESSER (Journal Sud-Ouest)

[DL 2023_10/20](#)

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de la commande publique;

Vu la DL2023_10/13 portant élection du Président,

Vu la délibération n°DL2020_10/06, en date du 5 octobre 2020, portant création de la commission de délégation de service public;

Il convient de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public soit 5 membres titulaires et 5 membres suppléants ;

M. le Président propose que cette commission soit composée des 9 vice-présidents/es et d'un membre supplémentaire en la personne de M. Jean-Eric ROSIER.

Proposition de la liste n° 1 :

TITULAIRES	Alain LORENZELLI
	Jacques VERDELET
	Michel LAVILLE
	Jean-François SEGALA
	Nathalie FOUNAUD-VEYSSET
SUPPLEANTS	Audrey ARMELLINI
	Jean-Pierre BARJOU
	Ghislain GOZZERINO
	Joël KLEIBER
	Jean-Eric ROSIER

Le Président propose aux membres du comité syndical de procéder ou ne pas procéder à un vote au scrutin public pour l'élection des délégués titulaires et suppléants de la CDSP,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Article 1 : **DÉCIDE** de ne pas voter à bulletin secret ;
- Article 2 : **PROCÈDE** à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public tels que présentés dans la liste n°1;
- Article 3 : **CONSTATE** que le résultat du vote est le suivant :
 - Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre de votants : 36
 - Vote pour : 36
 - Vote contre : 0
 - Abstention : 0
 - Nombre de suffrages exprimés : 36
 - Majorité absolue : 19
- Article 4 : **FIXE** la composition de la Commission de Délégation de Service Public comme suit :

TITULAIRES	Alain LORENZELLI
	Jacques VERDELET
	Michel LAVILLE
	Jean-François SEGALA
	Nathalie FOUNAUD-VEYSSET
SUPPLEANTS	Audrey ARMELLINI
	Jean-Pierre BARJOU
	Ghislain GOZZERINO
	Joël KLEIBER
	Jean-Eric ROSIER

- Article 5 : **PRÉCISE** que le Président du Syndicat ValOrizon est Président de droit de la Commission de Délégation de Service Public ;
- Article 6 : **PREND** acte que, conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT:

- Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative;
- Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	36
Pour :	36
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 02 novembre 2023,

Le Président,

Publication/Affichage le 02 novembre 2023

Ludovic BIASOTTO